



## PROCÉDURE ENGAGEMENT ET DÉTECTION DES ABANDONS

1/09/2023

**JJC Consulting** met en œuvre des mesures pour favoriser l'engagement des futurs stagiaires à travers l'envoi, au minimum **1 semaine avant le démarrage de la formation, de la convocation de formation aux stagiaires.**

Les coordonnées **de JJC Consulting** sur le plan administratif, pédagogique et référent handicap sont mentionnées sur la convocation ainsi que le déroulé de la formation.

En début de formation, le formateur effectue un tour de table pour recueillir les attentes de chaque stagiaire et prendre en compte leur existant.

Le formateur s'engage à suivre et accompagner les stagiaires tout au long de la formation.

En complément de ces actions, cette procédure a pour objectif de détecter et gérer les abandons.

### En cas de détection d'abandon

L'organisme **JJC Consulting** s'engage à s'adapter aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi, et d'évaluation mises en œuvre.

L'abandon peut être pressenti par l'expression explicite du stagiaire, par l'absence du stagiaire ou par un manque d'intérêt aux exercices demandés par le formateur.

Dans ce cas, le formateur mène un entretien avec le stagiaire pour comprendre les raisons et proposer des solutions.

En cas d'absentéisme, **JJC Consulting** contacte le stagiaire

- par téléphone dans un premier temps,
- puis par mail (cf tableau de relance abandon) et
- demande au stagiaire de justifier son absence pour toute absence de plus de 48h.

Sans justificatif et sans retour de sa part, le stagiaire est considéré comme abandonnant la formation.